

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/02/2014

Présents : Mrs Laborde, Courty, Lahillade, Riu, Touya, Yvora, Legarrec, Somerville, Lassalle.

Mmes Claverie, Expert, Duverdier, Adoue,

Excusée : Mme Lesgards.

Mme Duverdier Valérie est nommée secrétaire de séance.

***Travaux groupe scolaire : avenants au marché et point sur les devis immeuble Lafitte.**

Les travaux se poursuivent, la réfection de la dalle au niveau de la cantine est en cours ainsi que la charpente et le traitement des termites a été réalisé. Cependant, il a été constaté la présence de capricornes et de vrillettes dans la charpente, l'entreprise ESBH préconise un traitement de toute la charpente et des murs, le devis s'élève à 2598 € TTC. L'entreprise Loubet a présenté son devis d'un montant de 420 € TTC pour les solives à changer et de 2181,60 € TTC pour la dalle. Enfin, l'entreprise Mothes à chiffré à 10 140,67 € TTC les travaux complémentaires pour la sablière à changer côté cour et les bouts de chevrons repérés. L'entreprise SOGEME a également transmis le devis d'un montant de 204 € TTC pour une porte supplémentaire permettant aux enfants d'accéder aux WC.

Par ailleurs, il a été décidé de passer la cloison de séparation prévue initialement phonique en cloison standard donc moins onéreuse.

Les volets du Syndicat d'Initiative seront également changés pour un montant de 2018,46 € TTC.

Des travaux de nettoyage et démoussage des châteaux sont à prévoir sur le toit de l'église sur une surface de 45m² environ. Le devis de la Sté Escalacorde est accepté pour la somme de 2400 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la totalité des avenants et devis pour l'ensemble des divers travaux.

***Taxe de séjour et location des salles communales (rapporteur J.M Yvora).**

Il est rappelé que la taxe de séjour n'a pas subi de modification depuis quelques années. Après en avoir délibéré, le conseil municipal (moins 3 abstentions) décide de modifier la taxe de séjour comme suit :

Hôtels, résidences, meublés, gîtes, chambres d'hôtes :

*classés 4 étoiles ou autre classement équivalent – tarif retenu :	0,80 €
*classés 3 étoiles	0,70 €
*classés 2 étoiles	0,60 €
*classés 1 étoile	0,50 €
* non classés	0,50 €

Camping, caravanages et hébergements de plein air

*classés 3 et 4 étoiles.....	0,30 €
------------------------------	--------

Camping, caravanages, hébergements de plein air, ports de plaisances

*1 et 2 étoiles	0,20 €
-----------------------	--------

Conformément à l'article L2333-27 du CGCT, le produit de cette taxe sera entièrement affecté à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation et le développement touristiques de la commune.

Tarifs location salle du trinquet.

Les tarifs de location de la salle du trinquet ont été à nouveau délibérés. Ils sont désormais alignés sur les tarifs de la salle des fêtes, soit :

Pour les résidents de la commune de SAUBUSSE :

- * 50 Euros par journée de 24h00 du lundi au vendredi
- * 60 Euros pour 48h00 le week-end

Gratuité pour les associations sibusates (qui toutefois ne sont pas déchargées de leurs responsabilités ni même du nettoyage).

Pour les résidents hors commune :

- * 150 Euros par journée de 24h00 du lundi au vendredi
- * 250 Euros pour 48h00 le week-end.

Toutefois, la location de tables et bancs supplémentaires restent à la charge du loueur.

***Demande AJHAM.**

L'Association des Jeunes Adultes Handicapés Moteurs sollicite le conseil municipal pour l'obtention d'une éventuelle subvention. Celle-ci permet aux résidents du Centre de bénéficier d'activités sportives et de loisirs, de sorties et voyages. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de leur verser une aide de 100 €.

***ONF : programme d'actions.**

Les travaux validés lors du dernier budget n'ont pu être réalisés à cause des intempéries. Ce programme est reconduit et le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'assistance technique d'un montant de 615.60 € TTC.

***Demande de Mr LORMAND.**

Mr LORMAND, Artisan Boucher, demande à la municipalité l'autorisation de stationner son camion ambulancier sur la place de l'église ainsi que la mise à disposition d'une prise électrique en 220 volts, une fois par semaine à partir du mois d'avril. Le conseil répond favorablement et décide de demander une participation de 10 € par mois pour l'électricité.

***Demande de l'Association Les Restaurants du Cœur.**

L'association sollicite notre commune pour une aide financière de 41 €. Après en avoir délibéré le conseil valide le montant demandé.

***Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor.**

Mr le Maire propose au conseil municipal de valider l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor pour l'année 2013 qui s'élève à 404,66 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil valide l'indemnité à l'unanimité.

***Adhésion au service d'Aide au Contrôle de Légalité Dématérialisé (ACTES).**

Convention entre le Préfet des Landes et la Commune de SAUBUSSE pour procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

VU le projet baptisé ACTES lancé par le Ministère de l'Intérieur

VU la présentation de la convention entre le Préfet des Landes et la Commune pour procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

*Article 1 : de mettre en œuvre le processus de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

*Article 2 : d'approuver la convention entre la commune de SAUBUSSE et la Préfecture des Landes portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Le conseil municipal charge Mr le Maire d'assurer l'exécution de la présente délibération.

***Divers.**

-La Préfecture des Landes informe le conseil municipal que la médaille du Travail VERMEIL a été accordée à Mme CAZEAU Nadine. Le conseil lui adresse ses félicitations.

-Comme chaque année, dans le cadre du Grand Prix des Stations Thermales 2014, la section Cyclisme U.S. DAX sollicite le conseil municipal pour la mise à disposition de la salle des fêtes entre 12h et 13h50. Le conseil répond favorablement.

-Le réfrigérateur de la salle des fêtes ne fonctionne plus. Le conseil donne son accord pour qu'il soit changé.

-La commission Ecole informe le conseil que les services vétérinaires ont fait un contrôle à la cantine. Quelques petits travaux et achats de matériels complémentaires sont à prévoir pour remédier aux remarques énoncées dans le rapport de contrôle.

-Les élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014. A cette occasion, il est rappelé que la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour voter.

Les rendez-vous du mois.

-Dimanche 23 mars : Elections municipales.

-Dimanche 30 mars : Elections municipales.